

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 25

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 561 - La Roque d'Anthéron - Création d'un carrefour plan de type tourne-à-gauche et d'une voie nouvelle - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage

**DGACEEP Direction des Routes
Arrondissement d'Aix en Provence
04,13,31,22,19**

PRESENTATION

La Métropole Aix-Marseille-Provence (Conseil de Territoire n°2, Pays d'Aix), dans le cadre de sa compétence d'aménagement des zones économiques envisage l'extension de la Zone d'Activités Economiques du Grand Pont située sur la commune de la Roque d'Anthéron, en bordure de la RD 561.

Cette opération nécessite la réalisation d'aménagements sur une section de la RD561, hors agglomération, afin de permettre la desserte de cette zone tout en préservant le fonctionnement du réseau routier local.

Les aménagements consistent à réaliser un carrefour plan de type tourne-à-gauche et à raccorder une voie nouvelle sur la RD 561.

Ce projet qui concerne la voirie départementale nécessite une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage afin d'autoriser la Métropole Aix-Marseille-Provence à réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.

Ces travaux seront intégralement financés par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer, avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, la convention autorisant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un carrefour plan de type « tourne-à-gauche » et le raccordement d'une voie nouvelle sur la RD 561 à la Roque d'Anthéron, dont le projet est joint au rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL